



AISNE PLAN SANTÉ

Développer et conforter l'offre médicale de proximité

Pour que les services essentiels du quotidien soient assurés sur tous les territoires de l'Aisne

AISNE PLAN SANTÉ

1

**AISNE en 2018
CONSTAT
d'un processus
de
DESERTIFICATION
MEDICALE**

2

**LE DEPARTEMENT
AUX COTES DES
TERRITOIRES**

3

**NOUVELLES
ACTIONS,
NOUVEAUX
PARTENARIATS
POUR RENFORCER
L'OFFRE DE SOINS**



1

AISNE en 2018
CONSTAT
D'UN PROCESSUS DE
DÉSERTIFICATION
MÉDICALE



DÉMOGRAPHIE MÉDICALE DANS L' AISNE

- **Aisne la 5^{ème} plus faible densité en France métropolitaine**

Médecins pour 100.000h

91,6 Aisne

125,1 Région Hauts-de-France

126,1 France

- **Baisse du nombre de médecins en activité régulière entre 2017 et 2018**
-5,56% dans l'Aisne

- **Le vieillissement des professionnels de santé**
âge moyen **52,5 ans** des médecins actifs dans l'Aisne



OFFRE DE SOINS DANS L' AISNE

- Les difficultés **d'accès aux soins concentrées dans les secteurs ruraux** et les franges périurbaines
- La **saturation des professionnels de santé sur le territoire** :
 - délais d'attente très importants,
 - incapacité de prise en charge de nouveaux patients...



2

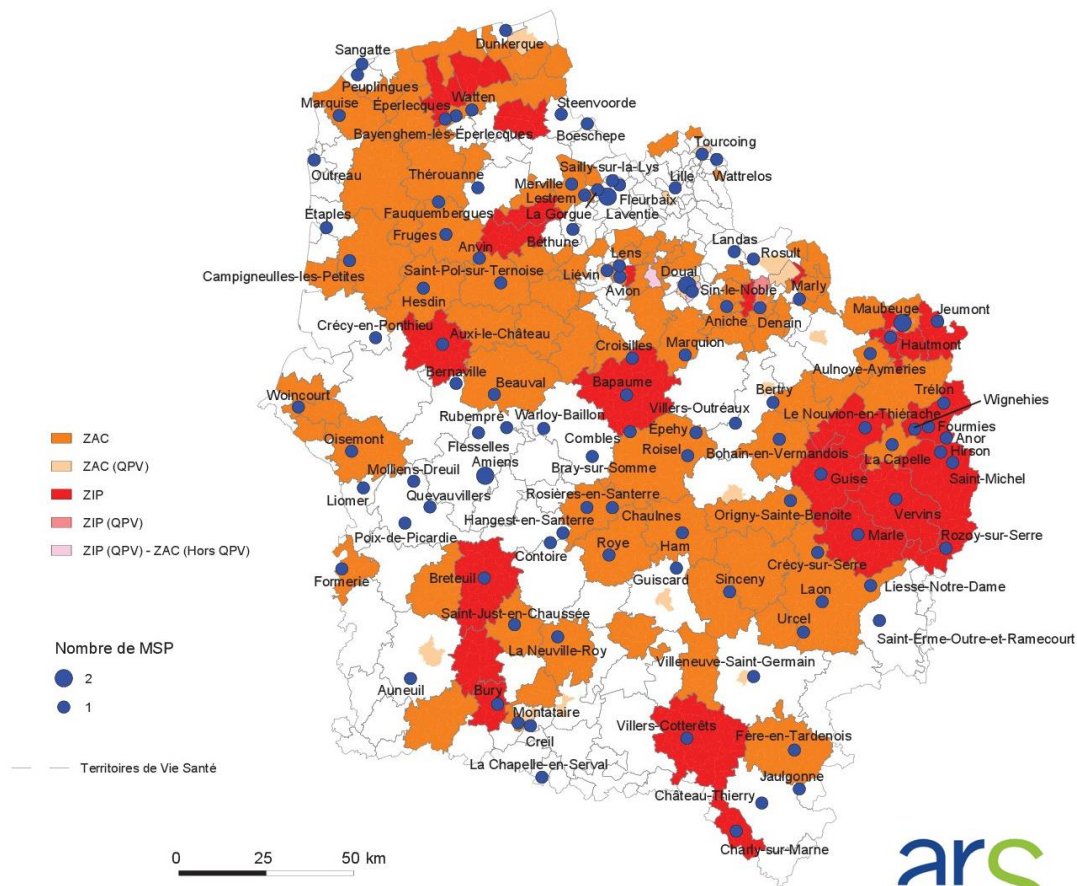
LE DÉPARTEMENT AUX COTÉS DES TERRITOIRES



LE DÉPARTEMENT AUX COTES DES TERRITOIRES

2016 Mise en œuvre de l'API* : accompagnement financier des projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

MSP en activité en région Hauts-de-France - janvier 2019



L'Aisne dispose du réseau régional de MSP le plus dense

Maintien de l'offre de santé en milieu rural, mais insuffisant pour endiguer le processus de baisse continue du nombre de médecins généralistes.

*Aisne Partenariat Investissement



LE DÉPARTEMENT AUX COTES DES TERRITOIRES

■ Juillet 2017

L'Aisne fait **25 propositions** au Chef de l'Etat pour une nouvelle politique d'aménagement des territoires ruraux notamment **en matière de Santé** :

- Ouverture des stages aux territoires extérieurs à la faculté de rattachement
- Incitations à l'installation en zones sous-dotées
- Assouplissement de la règle du nombre obligatoire de médecins en MSP

✓ **Numéris clausus « supprimé », remplacé par une définition du besoin exprimé par les Universités et les ARS** (décrets parus au Journal Officiel le 5/11/19)

■ Février 2018 (SDUSN)

Stratégie de **Développement des Usages et Services Numériques - @santé**



LE DÉPARTEMENT AUX COTES DES TERRITOIRES

- **Avril 2018 : création d'une commission santé**
 - auditions de Parlementaires axonais
 - rencontres avec la délégation territoriale de l'ARS et l'ARS Grand-Est
 - échanges avec les Facultés de Médecine
 - réunions avec le Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aisne
- **Octobre 2018 : contexte de désertification médicale identifiée**
 - dans le SDAASP
 - dans le plan régional de Santé et dans plusieurs diagnostics de territoires
- **Mai 2019 : convention avec l'ARS Grand-Est**
permettant aux étudiants de la faculté de Reims d'effectuer leur stage dans l'Aisne
- **Juin 2019 : adoption des orientations stratégiques**
du Plan départemental pour la Santé afin d'améliorer de la démographie médicale
- **Décembre 2019 : validation des premières mesures**
accompagnement des stagiaires et des MSU



3

**NOUVELLES ACTIONS,
NOUVEAUX
PARTENARIATS POUR
RENFORCER L'OFFRE
DE SOINS**

1 > Amplifier le déploiement du réseau des MSP, labellisées ou non, vers les territoires sous-dotés

Assouplissement et révision de l'API pour accompagner les MSP et les centres de santé : retenir le taux maximum d'aides publiques en vigueur, soit 80% au lieu des 50% actuels

Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS



2 > Accueillir les stagiaires de 3^e cycle

Objectifs

Faire découvrir les potentialités d'exercice sur le territoire, créer un premier lien territorial avec de futurs médecins

Moyens

- Elargir le contenu du guichet unique en direction des stagiaires
- Promotion territoriale des stages prochainement obligatoires en lien avec le Conseil de l'Ordre
- Prime incitative de stage
Forfait de 1000€, cumulable avec l'aide régionale de 0,25€/km
- Prise en charge de l'hébergement par les collectivités partenaires
Principe du 0€ de reste à charge de l'étudiant

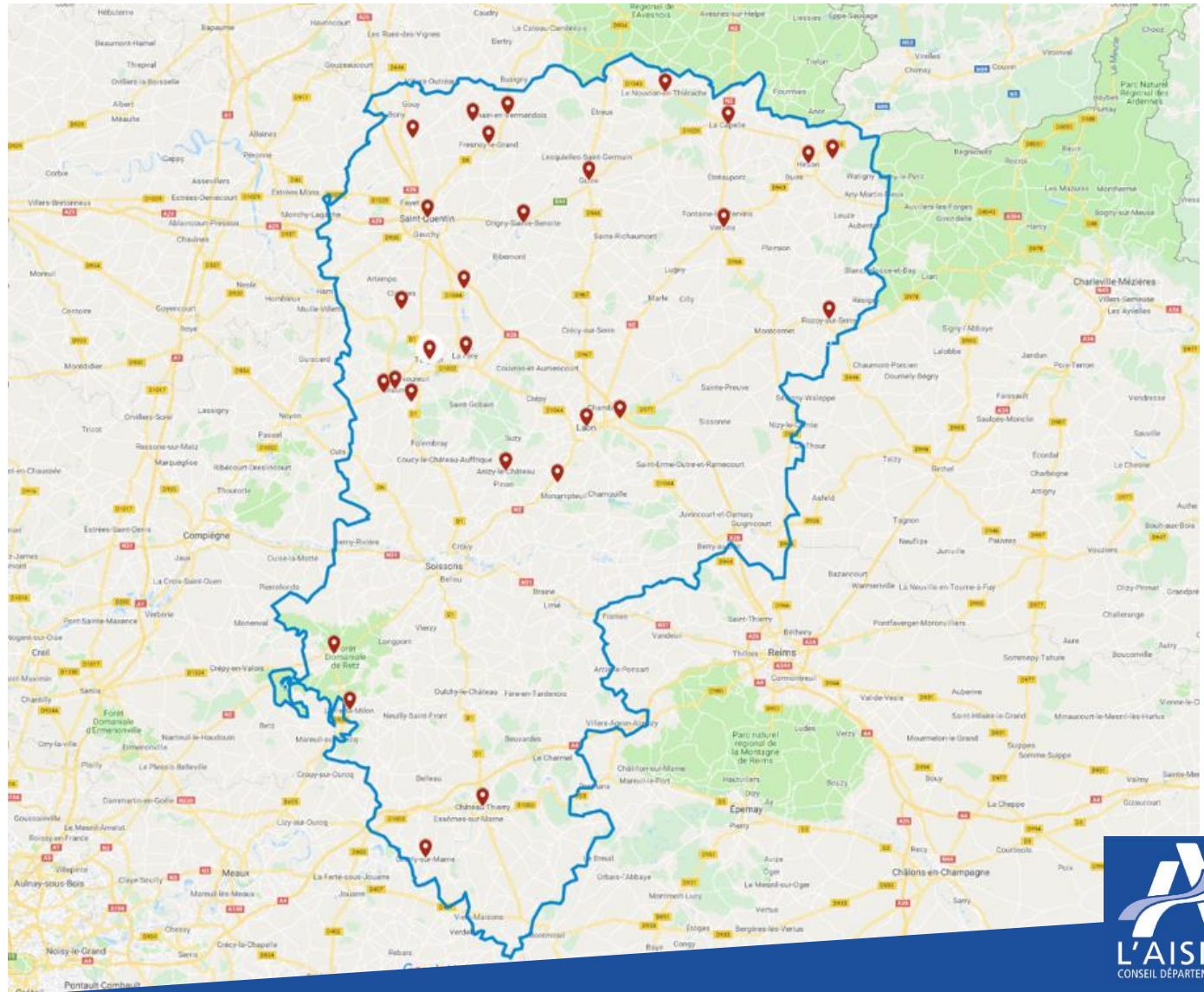
Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS



NOUVELLES ACTIONS, NOUVEAUX PARTENARIATS

- 3 >** Accroître le nombre de Maîtres de Stage Universitaires
46 MSU recensés dans l'Aisne, inégalement « répartis »



3 > Accroître le nombre de Maîtres de Stage Universitaires (MSU)

Objectifs

Accueillir les stagiaires de 3^e cycle

Moyens

- Dédommagement pour perte d'activité
Forfait de 1500€ pour 2 jours de formation des futurs MSU
- Organisation de formations décentralisées dans l'Aisne pour les futurs MSU
- Prime départementale pour tout MSU accueillant un interne au cours de l'année 2020
Forfait de 1500€

Partenariat

Département / Ordre des Médecins / Facultés de Médecine



4 > Constituer puis s'appuyer sur un réseau d'Ambassadeurs des étudiants en médecine issus de l'Aisne

Objectifs

Créer un lien territorial avec les étudiants issus de l'Aisne.

Dans les facultés de Lille, Amiens et Reims, relayer l'intérêt de choisir l'Aisne, en premier lieu pour les stages de 3^e cycle, et pour une future installation.

Moyens

Animation du réseau par le Conseil départemental

Démarche de marketing territorial

Incitation financière des Ambassadeurs

Organisation d'évènements fédérateurs pour la communauté

Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS



5 > Promouvoir l'installation de médecins « adjoints »

Le médecin « adjoint »

- ✓ Médecin non thésé
- ✓ Activité exclusivement concentrée sur le temps médical

Objectif

Accroître le nombre de praticiens dans l'Aisne

Moyens

En lien avec le Conseil de l'Ordre, promouvoir le dispositif « étendu », à la suite de l'adoption de la Loi Ma Santé 2022
Soutenir l'investissement matériel et l'équipement via l'API

Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS



6 > Actionner le levier du **salariat** dans les zones les plus en difficulté

- a) répondre à l'appel à candidature du ministère de la Santé « 400 médecins salariés pour les territoires prioritaires »
- b) recrutement direct de plusieurs médecins « salariés » par le Département afin d'apporter une réponse conjoncturelle

Le médecin « salarié »

- ✓ Activité exclusivement concentrée sur le temps médical
- ✓ Décharge des contraintes administratives et matérielles
- ✓ Temps de travail déterminé
- ✓ Niveau de rémunération garanti
- ✓ Contrat de travail le liant à une collectivité ou à une initiative publique
- ✓ Durée limitée à 2 ans, le temps qu'un projet d'installation stable voie le jour sur le territoire



6 > Actionner le levier du **salariat** dans les zones les plus en difficulté

Objectif

Accroître le nombre de praticiens dans l'Aisne dans certaines zones particulièrement déficitaires, le temps qu'une solution pérenne soit identifiée

Moyens

Garantie de la rémunération (prise en charge du coût résiduel par les collectivités et le Département)

Cibler les territoires d'accueil

Financement des locaux et du matériel

Prise en charge publique des équipes administratives (RDV patients, traitement actes, gestion et suivi des médecins)

Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ETAT / ARS



7 > Mobiliser le potentiel des Zones d'Accompagnement Régional (ZAR)

Objectif

Accroître l'attractivité du territoire grâce à un nouveau zonage ARS, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020

Concernant les zonages actuellement en vigueur :

- **Les Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP)** : territoires caractérisés par un faible niveau d'accessibilité aux soins. Les médecins s'y installant bénéficient de toutes les mesures d'aides applicables à la profession.
- **Les Zones d'Actions Complémentaires (ZAC)** : territoires moins impactés mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation se dégrade. Les médecins qui s'y installent bénéficient des dispositifs du plan national d'accès aux soins ainsi que des aides des collectivités.
- **Les Zones de Revitalisation Rurales (ZRR)** : zonage complémentaire permettant de bénéficier d'un régime temporaire d'exonérations fiscales et de cotisations sociales.



7 > Mobiliser le potentiel des Zones d'Accompagnement Régional (ZAR)

Moyens

Promotion du dispositif et de 3 nouvelles aides :

- aide financière de 50.000€ versée dès l'installation du professionnel, pour faire face aux frais générés par le début d'activité
- rémunération garantie de 6.900€ brut pendant 2 ans assortie d'une garantie assurantielle en cas de congés maternité et d'arrêt maladie
- une aide de 5.000€ par an pour les médecins impliqués dans des démarches de prise en charge coordonnée et accueillant des futurs médecins en formation.

Partenariat

Département / Ordre des Médecins / collectivités locales / ARS



8 > Réaliser des outils de communication pour valoriser et promouvoir :

- le réseau des MSP
- l'exercice en la qualité de Médecin « adjoint »,
- les territoires,
- le guichet unique www.jeminstallerliberal.fr

